

PRODUIRE LE POULET DU QUOTIDIEN



LA CRÉATION D'UN BÂTIMENT STANDARD

1. ÉTUDE DE FAISABILITÉ ÉCONOMIQUE



Étude offerte par Maisadour

Durée : 1 semaine

Maïsadour fournit une étude économique de l'activité à l'agriculteur incluant le parcours d'agroforesterie et les aides financières.

2. LE FINANCEMENT



Coût du projet bâtiment standard clé en main : 630 000€

Aide Maisadour par bâtiment standard :

- 10 000 € versés à la signature,
- 5 % du montant restant versé à la signature
- Prime en moyenne de 23 000 € / an pendant 10 ans.

Parallèlement, l'agriculteur dépose un dossier à la Chambre d'Agriculture de son département pour demander les subventions PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles).

3. CERTIFICAT D'URBANISME

Dossier réalisé par Maisadour

Il est conseillé de faire un CERTIFICAT D'URBANISME
Coût : 400€ - délai d'instruction : 1 mois

Ce Certificat d'Urbanisme facilite les démarches d'obtention des permis de construire.

4. DÉCLARATION ICPE

(Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

Dossier réalisé par Maisadour avec la participation du producteur : A faire avant le permis de construire

Cette déclaration est obligatoire pour les exploitations dont la capacité d'élevage est comprise entre 5 000 et 30 000 poulets par bande.

5. LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Dossier réalisé par Maisadour



Coût : 1 500 €

Délais : 4 mois

Le dossier permis de construire élaboré par Maisadour est déposé au service instructeur du droit des sols. Après examen de divers organismes, la Mairie publie l'arrêté.

6. PRÉPARATION DU TERRAIN



Prix variables

Délais : 1,5 mois

Pour réaliser le terrassement et les fondations en béton, Maisadour peut fournir à l'agriculteur une liste d'entreprises qualifiées.

7. LA COMMANDE



L'agriculteur verse un acompte à la commande du bâtiment, et contracte sa propre assurance (750 € environ par bâtiment).

8. L'INSTALLATION (4 mois en moyenne)



UNE NOUVELLE ACTIVITÉ AVEC UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ À TOUTES LES ÉTAPES !

- Une étude économique adaptée aux besoins de l'éleveur
- Un accompagnement tout au long de la démarche : diagnostic de faisabilité, rendez-vous bancaire, certificat d'urbanisme, permis de construire, déclaration ICPE, demande autorisation d'exploiter
- Un carnet d'adresses avec des artisans fiables
- Maisadour s'engage à ce que tous les nouveaux bâtiments d'élevage développés en volaille du quotidien soient conformes aux standards de l'European Chicken Commitment (ECC)

Quelques chiffres-clés :

- Nombre de jours d'élevage pour une bande : **35 jours**
- Nombre d'animaux par bande : **29 700**
- Nombre moyen de bandes par an : **7,3**
- Durée du vide sanitaire : **14 jours minimum** (en moyenne 22 et 23 jours)



COÛT ET RENTABILITÉ D'UN BÂTIMENT STANDARD AVEC 7,3 BANDES PAR AN

| COÛT ET AIDES * | |
|---|--------------------------------------|
| <small>*Jun 2025, données à titre indicatif</small> | |
| Coût d'un projet | 630 000€ |
| Aide PCAE (ancien AEREA) Nouvelle-Aquitaine | 45 000€ |
| Prime "bâtiment" Maisadour | 10 000€ |
| Prime "variable" (dépend du montant investi) | Jusqu'à 17 000€ |
| Prime "d'accompagnement" | 23 000€ par an sur 10 ans |

REVENU NET ANNUEL AVANT MSA ET IMPÔT SUR LA SOCIÉTÉ

35 000€*

* MOYENNE SUR 15 ANS (PENDANT L'AMORTISSEMENT)

| OPTION : FINANCEMENT PAR LE PHOTOVOLTAÏQUE | |
|--|---|
| Location toiture par an | 100 000 € de soulte |
| Revente électricité par an | À étudier avec Maisadour selon les cours du marché |

SCANNEZ CE QR CODE



Découvrez
deux autres modes
d'élevage !

Contactez-nous !



Alexandre LAFFAILLE

a.laffaille@maisadour.com - 07 72 00 36 51



Hugo LANGLADE

h.langlade@maisadour.com - 07 87 75 83 84